

**Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires  
(I.P.S.A.V. – #259016)  
2022-2023**

**17 JANVIER 2022 : DATE LIMITE POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS**

**CONCENTRATION : INTERNAT SPÉCIALISÉ EN MÉDECINE DE POPULATION DES BOVINS LAITIERS**

**NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1**

**DESCRIPTION :**

L'I.P.S.A.V. est un programme de 2<sup>e</sup> cycle intensif plein temps de 12 mois consécutifs (53 semaines) conduisant à un certificat. Ce programme offre l'opportunité d'améliorer les compétences cliniques en médecine de population des bovins laitiers, tout en approfondissant les connaissances en épidémiologie clinique, alimentation, reproduction, santé mammaire, etc. L'apprentissage se fait principalement par la gestion quotidienne de troupeaux et l'analyse de données ainsi que par la gestion occasionnelle de cas de 2<sup>e</sup> ligne. Ce programme offre des stages cliniques (médecine de population et thériogénologie bovine), des travaux pratiques et des séances d'enseignement clinique. L'interniste devra également contribuer à un projet de recherche clinique et à la diffusion de ses résultats.

L'étudiant inscrit à ce programme doit s'intégrer au fonctionnement de la Clinique ambulatoire bovine du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUV) sous la direction du chef médical et du responsable de stage. L'interniste doit participer au service de garde et a droit à trois (3) semaines de vacances. Si l'interniste n'est pas de service, il bénéficie des mêmes jours fériés que les professeurs cliniciens. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée à la vice-doyenne aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

**PRÉALABLES :**

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou équivalent
- Détenir un certificat d'IPSAV en médecine bovine ou posséder l'expérience équivalente **avant** le début du programme
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec **avant** de début le programme
- Détenir un permis de pratique
- Connaissance suffisante de la langue française

**DROITS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne):**

- Résidents permanents et citoyens canadiens résidant au Québec, citoyens français, citoyens belges francophones : +/- 5 700 \$ / an
- Résidents permanents et citoyens canadiens non résidant au Québec : +/- 14 400 \$ / an
- Autres nationalités : +/- 20 200 \$ / an

Pour avoir de plus amples informations concernant le financement pour les étudiants étrangers (à l'exception des citoyens français et belges francophones), veuillez contacter Mme Marie-Ève Bouchard [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)

**RÉMUNÉRATION : La rémunération forfaitaire pour 53 semaines est de 19 500 \$, à laquelle s'ajoute un montant de 3,6 % pour les avantages sociaux et de 3 % pour le paiement des jours fériés.**

Cette rémunération sera versée pour trois fonctions occupées par l'interniste durant son programme. Il s'agit :

- (1) de son implication au service continu hors des heures régulières selon les modalités de la clinique;
- (2) de son implication durant les congés des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et
- (3) de sa contribution à l'enseignement pratique et clinique.

**DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME :** 13 juillet 2022 au 19 juillet 2023 (Si l'interniste est de garde, son internat se terminera à 8 h le lendemain)

**POUR POSTULER :**

Tout candidat intéressé doit compléter pour le **17 janvier 2022 au plus tard** les procédures suivantes :

- Manifester son intérêt auprès de Mme Marie-Ève Bouchard [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)
- Remplir la demande d'admission; <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/> (frais de 109,50 \$) et soumettre les documents suivants : une lettre d'intention, un curriculum vitæ sur lequel une photographie sera intégrée et le relevé de notes;
- Les adresses courriel de trois répondants vous seront demandées durant le processus d'admission; ils devront remplir un formulaire qui leur sera envoyé directement par l'Université de Montréal et le retourner, dûment complété, en suivant les consignes qui leur seront transmises. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis;
- Tout étudiant qui a fait un stage au CHUV doit fournir son évaluation de stage avec sa demande d'admission.

**Important : indiquer la concentration choisie sur le formulaire de demande d'admission**

**LA DIVULGATION DU CHOIX DES CANDIDATS :**

Le **9 mars 2022** par téléphone et courriel. Chaque candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désister. Si un candidat se désiste, le candidat suivant sera contacté, jusqu'à ce que tous les postes soient comblés. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidats sur la liste d'attente seront avisés par courriel et par un avis écrit. Les candidats refusés seront avisés par un avis écrit. **Le classement ne sera pas divulgué.**

**POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION :**

Mme Marie-Ève Bouchard, Secrétariat aux affaires étudiantes, Faculté de médecine vétérinaire [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)  
Téléphones : 450 773-8521 poste 8224 ou 514 345-8521 poste 8224